

QU'EST-CE QUE L'ACPR ?

L'Autorité de contrôle prudentiel⁽¹⁾ et de résolution⁽²⁾



Une autorité administrative adossée à la Banque de France... ... chargée d'assurer le contrôle du secteur des banques et des assurances en France.

- (1) Le contrôle prudentiel consiste à s'assurer de la bonne santé financière des établissements.
- (2) La résolution consiste en la mise en place de mesures de prévention et de résolution des crises dans les domaines de la banque et de l'assurance.



POURQUOI L'ACP* A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE EN 2010 ?



Après la crise de 2008, Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, annonce la création d'une nouvelle autorité française pour superviser les banques et assurances autour de 3 objectifs :

garantir la stabilité financière

protéger le consommateur

renforcer l'influence française dans les instances internationales et européennes

En 2010, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) est mise en place (fusion des autorités de contrôle et d'agrément de la banque et de l'assurance).

Une nouvelle compétence lui est confiée : la protection du consommateur, notamment via le contrôle de la commercialisation des produits financiers.

QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES À RETENIR ? (1/2)





Nouveau pôle commun ACP-AMF pour protéger la clientèle



Création du pôle Fintech-Innovation et du pôle de Stabilité financière (PSF)



Mise en place de l'ACP



L'ACP devient l'ACPR avec une nouvelle mission : la résolution



Emménagement de l'ACPR Place de Budapest (Paris)

QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES À RETENIR ? (2/2)



1^{ers} tests de résistance climatique banques-assurances



Appréciation positive de l'ACPR par le GAFI en matière de lutte anti-blanchiment



Entrée en vigueur du règlement DORA et application du règlement MiCA



1^{er} Tech Sprint sur l'explicabilité de l'IA pour les professionnels et étudiants



Résilience du secteur bancaire français face aux crises bancaires et aux stress-tests européens



UNE AUTORITÉ ADOSSÉE À LA BANQUE DE FRANCE (BDF), C'EST-À-DIRE ?



DIRECTION

Le **président de l'ACPR est le gouverneur de la Banque de France**, M. François Villeroy de Galhau. Le vice-président de l'ACPR, M. Jean-Paul Faugère, siège au Conseil général de la Banque de France.

ORGANISATION

Tous les **agents de l'ACPR sont employés par la Banque de France.** L'ACPR recourt aux **fonctions supports** de la BDF dans une optique de **mutualisation** (gestion du personnel, de l'important de l'informatique, etc.)

FINANCEMENT

Le budget de l'ACPR constitue un **budget annexe** de la BDF. Ses recettes sont essentiellement constituées des contributions versées par les entités supervisées. Les plafonds d'emploi et de ressources sont fixés par le Parlement, intégrés à la Loi de Finances.

MISSION

<u>L'action de l'ACPR</u> s'inscrit dans le cadre des 3 grandes missions de la Banque de France :

- Stabilité financière
- Stratégie monétaire
- Service à l'économie

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ACPR ?



L'ACPR ASSURE



MISSIONS PRINCIPALES

dans le secteur des banques et des assurances

Préserver la stabilité financière :

- superviser chaque acteur de la banque et de l'assurance
- délivrer des autorisations pour exercer aux nouvelles entreprises

Protéger la clientèle des banques et des assurances

Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

- superviser les mesures de prévention mises en œuvre par les établissements

Mettre en place des dispositifs de prévention des crises et de « résolution » en cas de faillite d'un établissement

QUELLES SONT SES AUTRES MISSIONS CLÉS ?

ACPR
BANQUE DE FRANCE

REPRÉSENTER LA FRANCE

aux niveaux international et européen, contribuer au renforcement de la réglementation du secteur financier.



nos expertises du secteur financier auprès des milieux académiques, des établissements supervisés... (études, recherches, conférences, séminaires).



du système financier, notamment les risques émergents (cyber, climatiques).

DIALOGUER ET ACCOMPAGNER

les acteurs de la Fintech et préparer les méthodes de contrôle de demain (Suptech).



QUEL CADRE RÈGLEMENTAIRE POUR LA SUPERVISION DES BANQUES & ASSURANCES ?





Des réglementations très largement harmonisées aux plans international et européen.

Définition des standards internationaux

BCBS*





Proposition et adoption des textes législatifs au niveau européen







Publication des orientations, précision des directives & règlements européens, vérification de l'application par les superviseurs nationaux





Mise en œuvre et supervision au plan national







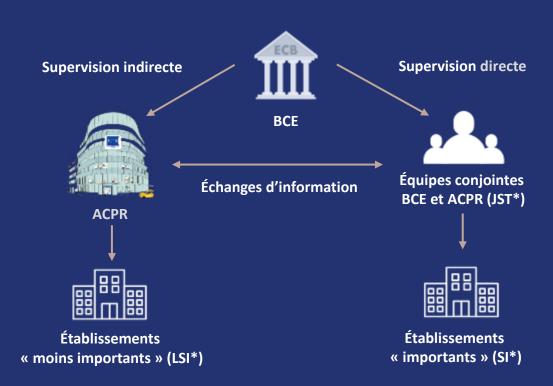
Avis, instructions, notices de l'ACPR

^{*} Cf. ANNEXE 2 : ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LA SUPERVISION DES BANQUES ET DES ASSURANCES

AU NIVEAU OPÉRATIONNEL, COMMENT S'ORGANISE LA SUPERVISION ?



Le contrôle des établissements bancaires s'effectue par l'ACPR et la BCE dans un cadre européen spécifique : le Mécanisme de surveillance unique (MSU)



* JST : Joint Supervisory Teams LSI : Less Significant Institutions SI : Significant Institutions

Relèvent directement de l'ACPR:

- La supervision des organismes d'assurance
- o La supervision LSI (secteur bancaire)
- o La mission de protection de la clientèle
- La mission de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)

Le Mécanisme de résolution unique (MRU), 2^e pilier de l'Union bancaire, est bâti sur les mêmes principes que le Mécanisme de surveillance unique (MSU)





POURQUOI DISTINGUE-T-ON LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES « IMPORTANTS » DES « MOINS IMPORTANTS » ?



Cette classification vise à distinguer les établissements dont la défaillance pourrait créer une crise « systémique » au niveau mondial ou européen (soit causer des troubles importants à l'ensemble du système financier et à l'activité économique de plusieurs pays)

- BNP Paribas
- Crédit Agricole
- Société Générale
- BPCE
- Crédit Mutuel
- La Banque Postale
- HSBC CE
- Bpifrance
- RCI Banque
- SFIL
- Bank of America SE
- Promontoria

4 groupes dits « systémiques » au niveau mondial

7 groupes dits
« systémiques » au niveau national,
= 83 % des actifs du secteur bancaire français

12 institutions dites « importantes » en France, = 87 % des actifs du secteur bancaire français

Sources: BCE, ACPR

QUELS SONT LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACPR EN 2024 ? (1/2)

EFFECTIFS & BUDGET

1085

Équivalents temps plein (ETP) (cf. annexe 3) 234,3

Millions d'euros

AGRÉMENTS & SANCTIONS

245

Décisions d'agréments et d'autorisations 3

Sanctions prononcées par la Commission des sanctions



Source: Rapport annuel 2024

QUELS SONT LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACPR EN 2024 ? (2/2)



ÉTABLISSEMENTS SUPERVISÉS PAR L'ACPR (cf. annexe 2)

657

Établissements supervisés dans le secteur bancaire 639

Assurances et mutuelles supervisées

INTERMÉDIAIRES ENREGISTRÉS À L'ORIAS, CONTRÔLÉS PAR L'ACPR

65 000

au titre des pratiques commerciales

29 000

au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)

MISSIONS DE CONTRÔLE SUR PLACE

88

Dans le domaine prudentiel

35

Dans le domaine de la LCB-FT

91

Dans le domaine des pratiques commerciales



Source: Rapport annuel 2024

QUELS SONT LES ORGANES DE DÉCISION DE L'ACPR ?



COLLÈGE DE SUPERVISION

Composé de 19 membres, il se décline en plusieurs formations, en fonction des sujets traités⁽¹⁾

COMMISSION DES SANCTIONS

COLLÈGE DE RÉSOLUTION

QUELLES SONT LES AUTRES INSTANCES ?

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Affaires prudentielles, LCB-FT⁽²⁾, Pratiques commerciales, Climat et Finance durable, Comité scientifique

COMITÉ D'AUDIT





- (1) Le Collège de supervision se décline :
- Collège plénier
- Sous collèges sectoriels (banques/assurances)
- Formation restreinte
- (2) Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

QUID DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ?



CONTRÔLE

• Directions 1 et 2 du contrôle des banques

- Délégation au contrôle sur place
- Directions 1 et 2 du contrôle des assurances
- Directions des contrôles spécialisés et transversaux
- Direction de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Direction du contrôle des pratiques commerciales

Secrétariat général de l'ACPR

ANTE ET POST CONTRÔLE

- Direction des autorisations
- Pôle fintech-innovation
- Direction de la résolution
- Service de la Commission des sanctions

FONCTIONS TRANSVERSALES

- Direction des affaires juridiques
- Direction des affaires internationales
- Direction d'étude et d'analyse des risques
- Responsable des données de l'ACPR
- Service qualité et méthodes

FONCTIONS SUPPORTS

- Direction des ressources humaines et des moyens
- Unité communication

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

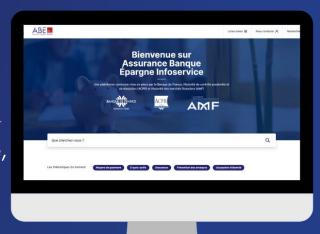


CONSULTEZ LES SITES INTERNET:



ABE Info Service

Site au service du public qui informe, alerte et oriente les clients du secteur financier dans leurs démarches



Notre site Internet

Avec des espaces dédiés aux professionnels et aux particuliers

SUIVEZ L'ACPR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :



ANNEXE 1: LES IMPLANTATIONS DE L'ACPR





Bâtiment ACPR, Intown, Saint-Lazare

- Paris Saint-Lazare :
 Place de Budapest et rue de Londres
- Lille (un bureau ACPR au sein de la succursale Banque de France)
- Tours (un bureau ACPR au sein de la succursale Banque de France)

ANNEXE 2 : ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LA SUPERVISION DES BANQUES ET DES ASSURANCES



BCBS

Basel Committee on Banking Supervision -Comité de Bâle



International Association of Insurance Supervisors -Association internationale des contrôleurs d'assurance



Groupe d'action financière : Organisme intergouvernemental de LCB-FT



Commission européenne



Conseil de l'Union européenne



Parlement européen



European Banking Authority -Autorité bancaire européenne



European Insurance and Occupational Pensions Authority -Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

ANNEXE 3 : ENTITÉS AUTORISÉES À EXERCER EN FRANCE



657

Établissements supervisés dans le secteur bancaire

Établissements de crédit (agréés en France et à Monaco)	327
Entreprises d'investissement	98
Sociétés de financement	142
Établissements de paiement	58
Prestataires de services d'information sur les comptes	10
Établissements de monnaie électronique	22

 Autres établissements autorisés par l'ACPR : 234 (dont 5 sociétés de tiers financement, 221 changeurs manuels et 8 gestionnaires de crédit)

Succursales d'établissements de l'espace économique européen relevant du libre établissement : 180

639

Assurances et mutuelles supervisées

Organismes d'assurance : sociétés d'assurance, organismes de retraite professionnelle supplémentaire, sociétés de réassurance, succursales de pays tiers (code des assurances)	301
Institutions de prévoyance (code de la sécurité sociale) et de retraite professionnelle supplémentaire	33
Mutuelles (code de la mutualité)	305

ANNEXE 4 : ZOOM SUR LA DIVERSITÉ À L'ACPR/BANQUE DE FRANCE



La Banque de France s'attache à veiller au respect de la diversité sous toutes ses formes, à lutter contre les discriminations, à favoriser la parité femme/homme et à garantir un environnement de travail de qualité.

→ Plus d'informations sur le site <u>Notre engagement</u> (rubrique Responsabilité sociale d'entreprise)



